Instructions de course

VRC à Balaruc les Bains 1 Mètre
29 novembre 2026
Centre nautique Manuréva
Balaruc les Bains
ASBB Voile
Grade : 5a

1. RÈGLES

1.1 L'épreuve est régie par :
- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe E,
- les règlements fédéraux,
- le système de course HMS en vigueur,
- Le SyRNIn
- Règle de développement pour l'arbitrage direct en voile radiocommandée
- Procédure de réclamation accélérée,
- RCV E.3.9 : Concurrents en situation de handicap. Le comité de course peut faire ou autoriser des arrangements raisonnables pour aider les concurrents en situation de handicap à participer d'une façon aussi équitable que possible. Un bateau ou le concurrent le contrôlant qui bénéficie d'une telle aide, y compris de la part d'un accompagnateur, n'enfreint pas la RCV 41. Même si la règle prévoit que c'est au comité de course d'agir, il est important de transmettre les informations au comité de course avant l'épreuve afin d'anticiper avec l'Autorité Organisatrice (OA) les adaptations nécessaires et possibles.
- La RCV 60.2 sera adaptée en fonction du handicap du concurrent.
- La RCV E2.1(c) est supprimée pour les annonces en français.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Le tableau d'information officiel sera positionné Salle Manuréva à proximité de la zone de course et prévaudra sur tout autre moyen d'information.

3.2 Le PC course est situé Salle Manuréva

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à proximité du ponton de mise à l'eau

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :
Un briefing sera fait 15 minutes avant le 1er signal d'avertissement.

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
29/11/2026	10h00	Flotte à suivre

6.2 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait pour :
- une nouvelle course après 16h30

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours seront de type VRC 3 ou 4 donnés en annexe et seront mis à disposition selon IC3. Ils pourront être modifiés en fonction des conditions de navigation.

9.2 Le parcours à effectuer sera affiché sur le tableau Parcours, situé à proximité de la zone de contrôle et annoncé avant le signal d'avertissement.

12. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

L'annexe « règle de développement pour l'arbitrage direct en voile radiocommandée» s'applique. Il sera affiché au tableau officiel d'information.

13. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

13.1 Les temps limites seront les suivants :

Temps cible	**15 minutes**
Temps limite pour finir (TLF) pour le 1er	30 minutes.
Temps limite pour finir (TLF) après que le 1er bateau ait fini.	***6 minutes*** Les bateaux concernés seront classés selon leur place sur l'eau, déterminée en coordination avec les umpires/observateurs. Cela modifie les RCV 35, A4 et A5.

14. DEMANDES D'INSTRUCTION ET DE RÉPARATION

14.1 Si le SYRNIN (SYstème pour Réduire le Nombre d'INstructions) s'applique, le texte sera mis à disposition selon IC3.

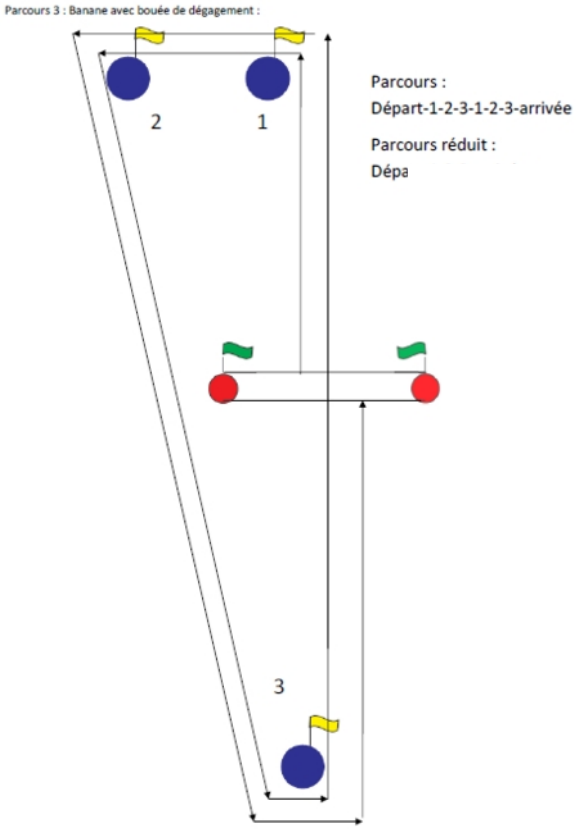
15 CLASSEMENT

15.1 Le système de classement est précisé dans le système de course HMS en vigueur.
15.2 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.
15.3 Scores retirés : voir HMS en vigueur.

Arbitres désignés :
Président du jury : Jean-François Tudesq
Président du comité de course : Marie Paule Kieffer

ANNEXE PARCOURS

Parcours type 3 VRC



Parcours type 4 VRC

